

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 FEVRIER 2024

L'An Deux Mil Vingt-quatre, le 8 février 2024,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic BIRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : douze

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/02/2024

Présents : MM. BIRE Ludovic, DUBIN Céline, BONNANFANT Sandra, BONNAUD Bastien, ROBIN Florence, MANDIN Alain, POUPARD Laurent, BAUDRY Frédéric ROCHE PRIVE Angélique DESIRE Catherine (arrivée à 20h45)

Absents excusés : TRACHEZ Hugo (donne pouvoir à BIRE Ludovic)

Absents : MICHOT Tony,

Madame DUBIN Céline est désignée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR :

Délibération relative à la mise en place de la Prime Exceptionnelle de Pouvoir d'Achat
Zone d'Accélération pour le développement de la production d'énergie renouvelables (ZAEnR) –
Délibération lancement de la concertation
Proposition de modifier le linéaire de haie à protéger au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
Création d'un poste d'agent technique à temps non complet
Soit 4h00
Devis toitures
Toitures bâtiments publics – demande de subvention
Questions diverses

DEVIS TOITURES 2024-5

Le Maire expose à l'assemblée que les toitures des deux logements communaux situés 2 et 4 route du soleil couchant sont vétustes ainsi que le préau de l'église et qu'il faudrait les restaurer.

Après avoir listé les toitures à refaire en 2024, M. le Maire a demandé au 1^{er} adjoint délégué aux bâtiments de demander des devis pour la réalisation des travaux.

Une entreprise a répondu à cette demande.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de l'entreprise ci-dessous :

♦ FILLON à la carrière 79 420 SAINT-LIN pour un montant de 17 824.13 € HT soit 19 606.55 € TTC

Charge Monsieur le Maire de signer les devis et puis prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre des actions.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DE TOITURE DE BATIMENTS PUBLICS ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2024-6

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les deux toitures des logement communaux 2 et 4 route du soleil couchant et le préau de l'église sont à restaurer.

En effet les deux logements communaux ont été habilités en 1998 et leurs toitures sont vétuste.

La totalité des travaux sera réalisée par l'entreprise FILLON à la carrière 79 420 SAINT-LIN pour un montant de 17 824.13 € HT soit 19 606.55 € TTC, délibération 2024-5

Monsieur le Maire dit que les crédits seront prévus à l'opération 123 « Bâtiments communaux » du Budget Prévisionnel 2024

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'opération, sur le plan de financement et sur la demande de subvention DETR programme 2024 « Garantir la sécurité »

DEPENSES		RECETTES	
Réfection toitures bâtiments publics	17 524.13	DETR (40 %)	7 009.65
		Commune autofinancement	10 514.48
TOTAL	17 524.13	TOTAL	17 524.13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet
- Sollicite la demande de subvention DETR programme 2024 « garantir la sécurité »
- Engage la Commune à assurer le financement par autofinancement
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération

CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE 2024-7

Pour faire face aux différents travaux de nettoyage des bâtiments publics dans la commune, il est nécessaire de créer un poste pour le service technique

Ainsi, un poste d'Adjoint Technique Territorial qui sera recruté sous contrat à compter du 1^{er} juin 2024 pour une durée de travail hebdomadaire de 4H00.

Monsieur le Maire demande de se prononcer pour la création de ce poste et de définir la durée du contrat proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- **D'accepter** la création du grade d'Adjoint Technique Territorial à partir du 1^{er} juin 2024 pour 4H00 de travail hebdomadaire
- **D'accepter** de procéder à un contrat de travail d'une durée de 3 ans renouvelable.
- L'agent sera rémunéré sur **l'échelle C1 de l'échelon 1**

MODIFICATION DU LINEAIRE DE HAIES A PROTEGER AU PLUI 2024-8

Le Maire expose à l'assemblée que le linéaire des haies protégées au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) sur le territoire peut être augmenté.

M. le Maire propose de classer toutes les haies bordant les voies goudronnées et les chemins ruraux afin d'atteindre 100 % des haies protégées.

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter la proposition de M. le Maire :

Classement de toutes les haies bordant les voies goudronnées et les chemins ruraux afin de classer 100 % des haies protégées sur le territoire communal.

Zone d'Accélération pour le développement de la production d'énergie renouvelables (ZAEnR) – Délibération lancement de la concertation

Le conseil Municipal décide de sursoir à cette délibération et de créer un groupe de travail dédié à ce sujet avant de proposer des zones d'accélération pour le développement de la production d'énergie renouvelables et les types d'équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc).

Questions Diverses :

Date Commission Communale des Impôts Directs le 14/03/2024

Demande d'emplacement pour un food-truck (burger-frites) : jeudi soir parking épicerie

Courrier de demande de travaux épicerie communale

La séance est clôturée à 23H00

2024-5	DEVIS TOITURES
2024-6	PLAN DE FINANCEMENT POUR LA REFECTION DE TOITURE DE BATIMENTS PUBLICS ET DEMANDE DE SUBVENTION DETR
2024-7	CREATION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE
2024-8	MODIFICATION DU LINEAIRE DE HAIES A PROTEGER AU PLUI

Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 8 février 2024